

FICHE N °24 Inventaire de la biodiversité locale

Objectif : Connaître les espèces et les équilibres biologiques pour mieux les préserver

La ville de Montreuil abrite de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux, des petits mammifères, des plantes rares ou ordinaires qui se sont installées « toutes seules ». Ces espèces nous sont utiles ou font simplement partie du patrimoine naturel de la Terre et la ville souhaite les connaître et les protéger.

L'inventaire des espèces

Avant d'agir, il est nécessaire de rassembler les connaissances sur ce « patrimoine naturel ». C'est ce à quoi s'emploient des structures et des associations.

Les espaces échantillonnés sur la commune sont multiples mais les relevés sont les plus nombreux sur les deux sites Natura 2000*¹ de la ville (le parc des Beaumonts et le parc départemental Jean Moulin - les Guilands).

Les données du parc des Beaumonts, l'un des sites les mieux étudiés en milieu urbain, sont collectées par l'association [Beaumonts Nature en ville](#), et le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et rassemblées dans la base départementale de l'[ODBU](#) (observatoire départemental de la biodiversité urbaine).

Ces données servent à mettre en place des méthodes de gestion respectueuses des écosystèmes pour permettre le maintien des populations présentes et l'arrivée de nouvelles espèces (par ex. la mise en place de la mare du parc a permis l'arrivée des batraciens, du héron cendré...).

La présence d'une diversité de la flore, déterminée par la richesse des habitats (type prairies, arbustes, haies, talus en friche, zones aquatiques) a une influence primordiale sur la diversité de la faune (amphibiens, oiseaux, mammifères, insectes,...).

En plus de constituer une source de nourriture pour de nombreux animaux, les plantes spontanées ont également un intérêt paysager fort. Elles apportent une succession de couleurs et de formes variées qui se métamorphosent au fil des saisons.

Les sciences participatives

Il s'agit de la possibilité donnée à un grand nombre de personnes non « expertes » volontaires, d'identifier quelques espèces, grâce à des outils simples d'utilisation. Cette méthode a non seulement une vertu pédagogique (le jardinier s'aperçoit très vite que s'il ne met plus de pesticides, il voit plus de papillons dans son jardin) mais permet aussi de collecter des données riches scientifiquement (évolution en qualité et en quantité de telle espèce sur un territoire).

Montreuil, via l'ODBU et « les 24 h pour la biodiversité » chaque année fin mai début juin depuis 2010, soutient cette démarche. Pour en savoir plus :

<http://vigienature.mnhn.fr/> (accès aux observatoires papillons, oiseaux, spipoll, propage).



¹ * Le réseau **Natura 2000** a pour objectif de préserver la biodiversité en assurant la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales rares et fragiles sur le territoire de l'Union Européenne. Rassemblés par le département, 14 parcs de la Seine-Saint-Denis ont intégré ce réseau en juin 2006. Leur originalité tient en leur situation urbaine, leur répartition sur l'ensemble du département, leur constitution récente et surtout l'impact de ce réseau sur l'accroissement de la biodiversité. Le pic noir et le petit gravelot sont deux espèces protégées pouvant être observés à Montreuil.

Données sur les espèces récoltées depuis 1985 sur la ville de Montreuil Extraction de la base de données de l'ODBU*

Pour les données complètes, se reporter au fichier xls à télécharger ici :

http://www.montreuil.fr/fileadmin/user_upload/Files/Environnement/etat_lieux_env/observ/fiche24biodiv2014.xls

En synthèse, les données récoltées sur la ville de Montreuil ont permis d'observer au rang d'espèces :

	2013	2014	Différence 2014-2013
amphibiens	8	8	+ 0
champignons	85	85	+ 0
arthropodes (araignées, insectes...)	291	333	+ 42
mammifères	3	4	+ 1
Oiseaux	111	127	+ 16
plantes	363	409	+ 46
reptiles	2	2	+ 0

112678 observations (+1045 observations par rapport à 2013) ont été réalisées sur la commune. Les relevés ont été réalisés par 77 observateurs ou groupes d'observateurs appartenant à 17 structures différentes. Les structures les plus représentées sont le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), des associations naturalistes (CORIF, BNeV, LPO, URCAVIE...) et des observ'acteurs de l'ODBU.

Concernant les espèces à enjeux, les listes des espèces recensées sur la commune ont été comparées aux listes rouges des espèces menacées à l'échelle de la région Île-de-France pour les plantes et les oiseaux :

- pour les plantes :

- 1 espèce végétale menacée d'extinction dans la région (CR): *Veronica acinifolia* L.
- 1 espèce végétale en danger (EN) : *Silene conica* L.
- 5 espèces végétales considérées comme vulnérables dans la région (VU): *Menyanthes trifoliata* L., *Ranunculus circinatus* Sibth., *Menyanthes trifoliata* L., *Trifolium rubens* L., *Libanotis pyrenaica* (L.) O.Schwarz.

- pour les oiseaux :

- 2 espèces d'oiseaux disparues de la région (RE) : la Bécassine des marais et le Tarier des prés,
- 5 espèces d'oiseaux menacées d'extinction dans la région (CR): la Sarcelle d'hiver, le Busard des roseaux, le Goéland cendré, la Huppe fasciée, le Torcol fourmilier,
- 9 espèces d'oiseaux considérées comme vulnérables dans la région (VU): le Busard Saint-Martin, le Faucon pèlerin, le Petit Gravelot, le Vanneau huppé, le Pic épeichette, l'Alouette lulu, le Pipit farlouse, le Gorgebleue à miroir, le Gobemouche noir,

A noter : ces données sur les oiseaux sont à prendre avec précaution car le statut nicheur/non nicheur des espèces citées n'est pas précisé mis à part le Pipit farlouse et le Pic épeichette qui sont bien nicheurs dans les différents sites où ils ont été observés.

Des listes rouges n'existant pas pour le moment pour les autres groupes taxonomiques, ce sont la liste de **protection régionale** pour les insectes (Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale) et des listes de **protection nationale** pour les reptiles, les amphibiens et les mammifères (respectivement l'Article 2 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français, l'Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français) qui ont servi de référence.

Au total, ont été observés sur la commune :

- 4 insectes protégés : le Flambé, l'Agrion nain, la Mante religieuse et le Thécla de l'Orme,
- 1 mammifère protégé : la Pipistrelle commune,
- 3 amphibiens et reptiles : Alyte accoucheur, Lézard des murailles, Grenouille agile.

Informations complémentaires

Montreuil a signé la Charte Régionale de la Biodiversité en 2009 qui vise à protéger, développer et promouvoir la biodiversité.

***L'ODBU** créé en 2005, rassemble au sein d'un Comité de suivi technique, les gestionnaires des parcs départementaux, les communes et agglomérations de communes, les associations naturalistes partenaires du Département (LPO, CORIF, OPIE...) et au sein d'un Comité scientifique des experts de différentes disciplines (notamment des représentants du Muséum national d'histoire naturelle et du Centre National de la Recherche Scientifique). L'objectif de l'observatoire est de donner à tous et en priorité aux séquano-dionysiens l'accès à la connaissance en matière de biodiversité urbaine (faune, flore, habitats). C'est à la fois un centre de ressources sur la biodiversité de la Seine-Saint-Denis mais aussi un espace d'échanges d'expériences et de débats sur les questions relatives à la préservation et au développement de ce patrimoine naturel.

<http://www.parcs93.info/odbu/>

Sources

- 1) Service environnement et développement durable de la ville de Montreuil
- 2) Observatoire départemental de la biodiversité Urbaine (ODBU) Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité – Conseil Général de Seine-Saint-Denis – 01 43 93 69 61



- 3) Association Beaumonts Nature en ville <http://beaumontsnatureenville.wordpress.com/>